

**090204**

**CEME - ASBL communales.**

**Question de Monsieur le Conseiller Cyprien Devillers**

En juin 2008, je vous interpellais en commission afin de vous signaler que plusieurs membres du conseil communal avaient été nommés il y a plus d'un an en tant que représentants de la ville dans diverses ASBL. Cependant, pour certaines de ces associations, aucune information ni convocation à aucune réunion n'a été reçue.

Je pense ici notamment au cas du CEME : pourriez-vous me dire ce qu'il en est à propos de l'installation des nouveaux membres du CA du CEME, qui semble ne pas avoir convoqué son AG depuis plus de 18 mois.

Cette absence de convocation pose un problème grave en terme de relations entre la ville et ses ASBL : les conseillers ne pouvant exercer leur mandat, nous nous acheminerions vers une situation dangereuse que Charleroi a déjà connu : un manque de contrôle sur des associations para-communales.

Quelles mesures sont prises pour remédier à cette situation?

**Réponse de Monsieur le Bourgmestre Jean-Jacques Viseur**

Comme je vous le signalais en juin 2008, les ASBL paracommunales sont autonomes et bénéficient d'une gestion indépendante de la Ville.

Je rappelle que les démarches de convocation des AG sont de leur ressort exclusif.

Toutefois, je proposerai au Collège de charger le service des Assemblées d'inviter les différentes Asbl à être attentives à leurs obligations notamment concernant la convocation des AG.